



Le 1^{er} février 2018

Par SDÉ, courriel et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2017-110 d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle de mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4015-2017 / Notre référence : R054908 JOT

Monsieur,

Conformément à la décision D-4015-2017 rendue le 14 décembre 2017 par la Régie de l'énergie, le Coordonnateur dépose à la Régie son plan d'argumentation relativement au dossier mentionné en objet.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

p. j.

c. c. Intervenant (par courriel seulement)